



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUN 2023

DELIBERATION N° 15 /29062023

OBJET : MUTATION FONCIERE EN ZAE A LA POINTE DES CHATEAUX - VENTE DE LA PARCELLE CA 225 EN PARTIE A LA SCI CHAH-TREJAUT

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	25
Procurations	09
Votants	34
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

Etaient présents : M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), *procuration* à M. GUINET Pierre (1^{er} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), *procuration* à M. RENE David (Conseiller), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller).

Absents : Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et quinze minutes.

DELIBERATION N° 15/29062023**MUTATION FONCIERE EN ZAE A LA POINTE DES CHATEAUX - VENTE DE LA PARCELLE CA 225 EN PARTIE A LA SCI CHAH-TREJAUT***Direction Aménagement et Développement / Foncier***Le Maire expose :**

La parcelle cadastrée CA 225 d'une superficie de 3 730 m², située à la Pointe des Châteaux et classée en zone UE au PLU en vigueur, fait l'objet de convoitise.

La Commune avait proposé la vente de 2 000 m² au Diocèse de la Réunion en 2008 au prix de 40 € le m² en vue de la construction d'un édifice religieux. Mais le Diocèse n'a pas concrétisé la vente malgré les relances.

Par ailleurs, la Commune a accordé à ZEOP l'implantation d'une antenne relais sur 49 m² (7 ml x 7 ml) dans l'angle Sud de la parcelle CA 225 par délibération N° 27 du 14 septembre 2022.

La SCI CHAH-TREJAUT, représentée par ses co-gérants Messieurs Farid TREJAUT et Ayoub CHAH, a sollicité la Collectivité pour l'achat du reste de la parcelle CA 225 (3 730 m² – 49 m²), soit environ 3 681 m² afin d'y développer principalement une activité de PADEL sur la commune de Saint-Leu.

Consulté, France Domaines a fixé le 13 avril dernier, la valeur vénale de la parcelle CA 225 en totalité à 1 041 000 € soit 279 € le m².

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ABROGER** la délibération n° 9 du 13 février 2008 ;
- **DE VENDRE** la parcelle CA 225p d'une superficie d'environ 3 681 m² à la SCI CHAH-TREJAUT, représentée par ses co-gérants Messieurs Farid TREJAUT et Ayoub CHAH, au prix de 279 € HT le m², auquel il conviendra d'ajouter les frais de géomètre et de notaire. Le prix total de vente sera ainsi fonction de la superficie exacte déterminée par le Document d'Arpentage en cours de finalisation ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire, notamment les actes de vente à intervenir.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE D'ABROGER** la délibération n° 9 du 13 février 2008 ;
- **DECIDE DE VENDRE** la parcelle CA 225p d'une superficie d'environ 3 681 m² à la SCI CHAH-TREJAUT, représentée par ses co-gérants Messieurs Farid TREJAUT et Ayoub CHAH, au prix de 279 € HT le m², auquel il conviendra d'ajouter les frais de géomètre et de notaire ;
- **DIT** que le prix total de vente sera ainsi fonction de la superficie exacte déterminée par le Document d'Arpentage en cours de finalisation ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte de vente à venir.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 22 AOUT 2023

Le Président de séance,


Bruno DOMEN

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le 22/08/2023

ID : 974-219740131-20230629-15B_29062023-DE

